

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES RÉJETS

Réclamations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|----------------------------------|-----------------------|
| Réclamation | : contact@mupras.com |
| Prise en charge | : pec@mupras.com |
| Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : *5552* Société : *R A M*

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : *SOUHAÏL ABDELMAJID*

Date de naissance : *01-01-1963*

Adresse : *13 Immeuble A Résid NADIA CAPA*

Tél. : *0662183090* Total des frais engagés : *595 Dhs* Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : */ /*

Nom et prénom du malade : *SOUHAÏL OTHMANE ADAME* Age : *23 ans*

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : *artite*

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : *CA04* Le : *05/01/2021*

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
05/10/2021	S		300,-	 Dr. MOHAMED EL MOUSA MEDECINE GENERALE ACUPUNCTURE Rue Kaid Al Acharta Residence 1 Maarif Casablanca 0522-111111

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE LA SOUDI SELWA 77, Rue Al Bachir Laâbi Cité Placaux - Casablanca Tél. 05-51-12-28	05 01 21	295,80

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

Docteur Khalil Mohamed

DIPLOME DE L'INSTITUT DE
MEDECINE DE PEKIN

Laureat de l'Institut de Médecine
Traditionnelle chinoise de Pékin

ACUPUNCTURE

MEDECINE GENERALE

Rue kaid Al Acheter Résidence Ribh

3ème Etage - Porte A - Maârif

Tél.: 05 22 23 00 09 / 05 22 25 87 56

Aut. N° 8059

CASABLANCA

الدكتور خليل محمد

خريج كلية الطب ببكين

خريج معهد الطب التقليدي الصيني بكين

الوخز بالإبر

الطب العام

زنقة القائد الأشطر إقامة ريج الباب 1 - المعاريف الطلاق الثالث

Tél.: 05 22 23 00 09 / 05 22 25 87 56

رخصة رقم 8059

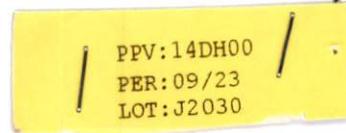
الدار البيضاء

Casablanca, Le 05/01/21

الدار البيضاء، في

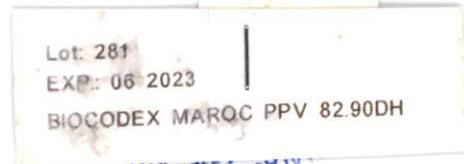


LOT : 7130
PER : 12-22
P.P.V : 65DH00



LOT: M0278
PER: 09/2021
PPV: 40.90 DH

LOT 202229 1
EXP 09 2022
PPV 79.00 DH



Dr Khalil Mohamed
DOCTEUR KHALIL MOHAMED
MEDECINE GENERALE
ACUPUNCTURE CLINIQUE
LAABOUDI Selwa
PHARMACIE EL HILAL
77, Rue Al Bachir Laâlaâj
Cité Plateaux - Casablanca
Tél: 05 22 23 00 09 / 05 22 25 87 56